



Protocole 2024 Mutualisation de la certification QUALIOP du Réseau Mesure



processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
Actions de formation

Vos formations certifiées Qualiopi avec le Réseau Mesure

Pour que vos clients puissent demander à leur OPCO une prise en charge financière des formations que vous leur dispensez, à partir du 1er janvier 2022, vous devez être certifié Qualiopi, ou que vos formations soient dispensées par un centre de formation certifié Qualiopi.

Vous ne souhaitez pas initier une démarche de certification à présent, le Réseau Mesure vous propose de « sous-traiter » vos formations et d'utiliser sa certification Qualiopi pour vos propres formations.

- **Frais administratifs d'un montant de 20% de la facturation totale de la formation, pour les adhérents du Réseau Mesure** (pour les non adhérents : 30% de la facturation)
 - **Un devis devra être envoyé au Réseau Mesure avant chaque formation, avec un montant minoré de 20% par rapport au tarif du client.**
 - Le Réseau Mesure établit la convention pour le client final.
 - La facturation est établie à l'issue de chaque formation.

Prérequis : un certain nombre de documents devront être complétés et transmis au Réseau Mesure pour répondre aux obligations de la certification Qualiopi (convention de prestation de services, fiche administrative, préparation de questionnaires destinés aux stagiaires, programme, présentation de la formation...) Tous les documents doivent être envoyés au minimum 30 jours avant la date de la formation. La liste est disponible sur le site du Réseau mesure : [Procédures Administratives - Ressources documentaires | Réseau Mesure \(reseau-mesure.com\)](#) – Certification QUALIOP

Nous vous remercions de compléter et nous retourner ce protocole à l'adresse suivante : confray@reseau-mesure.com

Société :
Nom et Prénom du contact :
Adresse courriel :

Frais administratifs d'un montant de 20% de la facturation totale de la formation. ADHERENT RM

Frais administratifs d'un montant de 30% de la facturation totale de la formation. NON ADHERENT RM

Date :
Nom du signataire : Signature : Cachet :